LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 6 HEURES / 0,6 UEC

LA DURÉE DU COURS EST DE 5 HEURES; 1 HEURE SUPPLÉMENTAIRE EST PRÉVUE POUR POURSUIVRE LES ÉCHANGES AU BESOIN.

ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Obligatoire pour tous les élus·es municipaux, cette formation a été actualisée avec les changements apportés par la loi issue du PL 49. Son contenu, attesté conforme à la Loi par la Commission municipale du Québec (CMQ), vise à favoriser le développement de la compétence éthique et déontologique dans l’exercice du rôle de l’élu·e municipal. Elle est conçue de manière dynamique, interactive, constructive et positive afin de vous expliquer les notions essentielles à la bonne gouvernance municipale. Enfin, pour toutes les dispenses de cette formation, la FQM s’assurera que le ou les formateurs qui animeront ce cours seront accrédités par la CMQ.